**M1 – Stratégies de protection avant que cela n’arrive**

**Message clé**

Ce que tu partages en ligne, tu le partages avec tout le monde. Protège ce qui est important pour toi !

**Responsables légaux**

* Si possible, évitez de partager les données personnelles de votre enfant en ligne, surtout sur les réseaux sociaux.
* Partagez uniquement en ligne ce que vous partageriez hors ligne avec des inconnus.
* Pour protéger la sphère privée de votre enfant, ne publiez pas de photos sur lesquelles il/elle est reconnaissable.
* Configurez votre profil en mode privé ou ne partagez des photos de votre enfant qu’avec des proches. Cela vous permet de décider qui peut voir les publications.
* Faites attention à votre utilisation personnelle des médias et d’Internet, vous êtes un modèle pour votre enfant – en ligne aussi.
* Montrez de l’intérêt pour ce que fait votre enfant sur Internet et parlez-en avec lui/elle ainsi que des risques qu’il/elle peut rencontrer dans le monde numérique. Expliquez-lui que tout le monde en ligne n’a pas de bonnes intentions et que les profils, y compris ceux d’autres enfants, peuvent être falsifiés. Votre enfant doit être particulièrement prudent lorsqu’il s’agit de demandes de contact venant de personnes inconnues.
* Renseignez-vous sur une éducation sexuelle adaptée à l’âge de votre enfant et informez-le/la sur la violence sexuelle, en ligne et hors ligne. Parler ouvertement de sexualité crée un espace de confiance et favorise le bon développement sexuel de l’enfant.
* Pratiquez ensemble des stratégies de défense. Si vous entraînez votre enfant à dire non, il/elle sera capable de le faire en situation critique. Dire « Je ne veux pas de ça ! » ou « Je vais te dénoncer ! » peut être dissuasif.
* Aidez votre enfant à se protéger de la violence sexuelle. Vous pouvez par exemple visiter l’exposition « Love Limits » avec votre enfant. Elle s’adresse aux adolescent·e·s, aux parents et aux enseignant·e·s. Les jeunes y apprennent à comprendre et à respecter l’importance des limites personnelles dans les relations.
* Lorsque vous publiez des photos d’enfants, utilisez la check-list suivante : <https://www.kinderschutz.ch/fr/parents-et-les-responsables-legaux/photos-d-enfants-sur-le-web>
* Informations complémentaires :   
  [Protection de l’enfance Suisse](https://www.kinderschutz.ch/fr/themes/violence-sexuelle/developpement-sexuel-et-violences-sexuelles-numeriques/violence-sexuelle-numerique)  
  [clickandstop.ch](https://www.clickandstop.ch/fr/page-daccueil-1.html)   
  [Jeunes et médias](https://www.jeunesetmedias.ch/themes-alt/abus-sexuels-sur-internet)   
  [Prévention Suisse de la Criminalité](https://www.skppsc.ch/fr/download/my-little-safebook-parents/)  
  [Office fédéral de la police fedpol](https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/kriminalitaet/paedokriminalitaet.html)

**Enfants et jeunes**

* Keep it private : ne partage en ligne que ce qui est vraiment nécessaire. Plus tu es anonyme en ligne, mieux tu es protégé·e.
* De véritables amitiés peuvent se nouer sur les réseaux sociaux ainsi qu’en chattant, en jouant et en regardant des vidéos en streaming ensemble. Mais fais attention ! Certaines personnes sont des imposteur·e·s et font semblant d’être ton ami·e. Il s’agit souvent même d’adultes qui se font passer pour des enfants ou des adolescent·e·s. Il faut vraiment être sur tes gardes lorsque quelqu’un te demande soudain de lui envoyer des photos de toi nu·e ou de l’argent.
* Faire connaissance dans la vraie vie d’une personne rencontrée en ligne peut être une expérience formidable. Mais n’y va jamais seul·e, surtout lors du premier rendez-vous. Demande à un·e ami·e de t’accompagner et rencontrez-vous dans un lieu public.
* Si quelque chose te semble bizarre lorsque tu chattes ou joues en ligne avec d’autres personnes, ou si quelqu’un te met la pression, parles-en à un·e adulte de confiance.
* Informations complémentaires :   
  [Protection de l’enfance Suisse](https://www.kinderschutz.ch/fr/themes/violence-sexuelle/developpement-sexuel-et-violences-sexuelles-numeriques/violence-sexuelle-numerique)  
  [clickandstop.ch](https://www.clickandstop.ch/fr/page-daccueil-1.html)   
  [Jeunes et médias](https://www.jeunesetmedias.ch/themes-alt/abus-sexuels-sur-internet)   
  [Prévention Suisse de la Criminalité](https://www.skppsc.ch/fr/download/my-little-safebook-jeunes/)  
  [Office fédéral de la police fedpol](https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/kriminalitaet/paedokriminalitaet.html)

**M1 – Stratégies de protection après un incident**

Stratégie principale : le signaler et demander l’aide de la police pour protéger votre enfant.

**Responsables légaux**

* Si nécessaire, demandez des informations complémentaires et une assistance auprès du service de signalement et de conseil indépendant et anonyme clickandstop.ch
* N’acceptez jamais des demandes (p. ex. créer/envoyer des photos ou de l’argent) de la part de maîtres chanteur·euse·s.
* Ne faites pas de reproches à votre enfant et montrez que vous êtes de son côté. La violence sexuelle à l’encontre d’enfants et d’adolescent·e·s n’est jamais de leur faute, ni en ligne ni hors ligne.
* Faites savoir à votre enfant qu’il/elle n’est pas responsable et n’est pas seul·e. Un tel incident peut provoquer de la honte chez l’enfant. Peut-être qu’il/elle ne veut pas vous en parler au début. Cependant, il est important d’engager un dialogue pour comprendre pourquoi votre enfant a maintenu des contacts avec cette personne et comment pouvoir mieux se protéger à l’avenir.
* Encouragez l’enfant et assurez-le/la de votre soutien. Il peut arriver que des enfants et des adolescent·e·s refusent soudain l’intervention d’un tiers ou toute aide. Il se peut que ce soit par crainte d’y mêler d’autres personnes (p. ex. la police). Expliquez-lui que ce sont des spécialistes dont le rôle est d’aider et de soutenir.
* Après un tel incident, allez le plus rapidement possible voir la police et déposez plainte. Apportez des preuves avec vous si possible. Mais faites attention aux points suivants :
  + Pas de stockage, de transfert ou de traitement de photos et de matériel vidéo pédopornographiques ! La possession et la diffusion de produits contenant des actes d’ordre sexuel avec des mineurs sont interdites, tout comme leur production. Ne vous faites pas non plus envoyer de photos ou de vidéos afin de pouvoir ensuite les enregistrer sur votre téléphone portable comme preuve.
  + Apportez les téléphones portables ou les tablettes concernés à la police.
  + Rassemblez les informations disponibles sur les auteur·e·s :
    - Nom (d’utilisateur) de l’auteur·e à l’aide de captures d’écran contenant les noms d’enregistrement et un aperçu des photos du compte de l’auteur·e. Notez la date et l’heure des captures d’écran.
    - Informations pour les transferts d’argent en cas de chantage (p. ex. compte bancaire)
    - Adresses e-mail, numéros de téléphone, etc. utilisés.
* Bloquez/Signalez le compte à la plateforme uniquement après conservation des traces par la police. Cela permet à la police d’enquêter / de sauvegarder le compte à l’origine du chantage.
* Dans certains cas, la violence sexuelle ou les tentatives de chantage peuvent aussi provenir de camarades d’école. Si nécessaire, informez le personnel enseignant ou de travail social scolaire de la situation et envisagez une action en justice (lien vers Informations complémentaires).
* Utilisez le service anonyme et gratuit de Take It Down pour empêcher la diffusion des photos sur diverses plateformes.
* Informations complémentaires :   
  [Protection de l’enfance Suisse](https://www.kinderschutz.ch/fr/themes/violence-sexuelle/developpement-sexuel-et-violences-sexuelles-numeriques/violence-sexuelle-numerique)  
  [clickandstop.ch](https://www.clickandstop.ch/fr/page-daccueil-1.html)  
  [Jeunes et médias](https://www.jeunesetmedias.ch/themes-alt/abus-sexuels-sur-internet)   
  [Prévention Suisse de la Criminalité](https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence-sexuelle/violence-sexuelle-enfants/)   
  [Office fédéral de la police fedpol](https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/kriminalitaet/meldeformular.html)

**Enfants et jeunes**

* Ce n’est pas de ta faute. Les maîtres chanteur·euse·s sont souvent très doué·e·s pour tromper les gens sur Internet. Tu n’as pas à avoir honte de ce qui t’est arrivé.
* Tu n’es pas obligé·e de gérer cela seul·e. Parle de l’incident à tes parents ou à une personne de confiance. En parler t’aidera à gérer ce que tu as vécu et à te sentir mieux.
* Tu as des doutes ou des questions ? Consulte [clickandstop.ch](https://www.clickandstop.ch/fr/page-daccueil-1.html) – tu peux y obtenir de l’aide de manière anonyme et gratuite auprès de personnes expérimentées.